



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET

INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 15 SEPTEMBRE 2020

Procès-Verbal N° 2

Présents : Madame Claudette AGERT,
Messieurs Roland GENIEYS, Jack BONIT, BOULET, GAZE, LACAN,
VALCROZE, ZANATTA,
Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

*Le Procès-Verbal n° 1 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 1 est validé par la C.F.T.I.S.*

INFORMATIONS AUX CLUBS

Dans sa réunion du 1^{er} juin 2019, le comité directeur de la Ligue de Football d'Occitanie a pris la décision de demander une participation au club pour les frais de déplacement et achat de matériel liés aux visites de classement conformément à nos règlements F.F.F

ECLAIRAGE Le relevé est annuel pour les compétitions nationales et ligues ; il devra répondre aux normes F.F.F. si vous souhaitez que l'équipe I du club dispute les rencontres en nocturne.

ECHEANCE DECENNALE

Les installations classées F.F.F. Niveaux 4 – 5 – 6 – Foot à 11 – Foot réduit à échéance décennale doivent être visités par la Commission Régionale des Terrains Infrastructures Sportives ; elle visitera également les installations pour un classement initial et pour les clubs accédant en ligue ou changement de niveaux.

La C.R.T.I.S - LFO pourra désigner un représentant.

Le montant a été fixé à 50 euros par déplacement qui sera prélevé sur le compte club.

La Commission Régionale des Terrains Infrastructures Sportives continuera d'assurer sans frais sa présence lors des réunions de travail pour la création de nouveaux complexes, pour la constitution des dossiers F.A.F.A., les avis préalable, les visites après réalisation.

RAPPEL AUX CLUBS

Normes à respecter concernant les installations sportives.

A leur arrivée les joueurs et officiels doivent trouver des vestiaires propres, chauffés en période hivernale.

L'aire de jeu doit être entretenue, tondue, ne représentant pas de danger pour les joueurs et officiels, elle doit être tracée, la distance entre la ligne de touche ou les buts rabattus lorsque le terrain est utilisé en Foot réduit doit être impérativement de 2 mètres 50 et 6 mètres derrière la surface de buts si le public y est admis.

Demander également à la Mairie de faire tester la solidité de fixation des buts.

Nous vous rappelons également que pour la constitution d'un dossier de demande de subvention F.A.F.A., l'avis préalable la C.R.T.I.S. – LFO est indispensable.

INFORMATION

La C.R.T.I.S. remercie sincèrement le travail effectué par les délégués ; vos rapports nous permettent d'intervenir auprès des collectivités, vous contribuez à l'amélioration de nos installations sportives.

Nous vous souhaitons une bonne saison 2020 – 2021.

PROCHAINE REUNION :
Mardi 20 OCTOBRE 2020

Glossaire :

C.F.T.I.S. : *Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives*

C.R.T.I.S. : *Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives*

C.D.T.I.S. : *Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

LUZENAC – Stade PAUL FEDOU – NNI 091760101

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 06.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 4 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

FLEURY – Stade DE LA CONDAMINE – NNI 111450101

Cette installation était retirée du classement depuis le 17.06.2015

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 en date du 14.08.2020 et des documents fournis :

- Rapport de visite du 14.08.2020, effectué par M. PETROSINO, Président CDTIS de l'AUDE,
- A.O.P. du 01.02.2007
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 14.08.2030

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

CARCASSONNE – Stade JEAN CLAUDE MAZET – NNI 110690101

L'éclairage de cette installation est classée Niveau E3 jusqu'au 06.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E3 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

NARBONNE – PARC DES SPORTS DE L'AMITIE 1 – NNI 112620101

L'éclairage de cette installation était classée Niveau E3 jusqu'au 21.03.2019

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E3 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

PALAJA – Complexe SPORTIF 2 – NNI 112720102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 17.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 10.02.2020 effectuée par M. PETROSINO, Président CDTIS de l'Aude :

- Eclairage moyen horizontal : 167 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.09.2021

3.3 Changements de niveau de classement

CASTELNAUDARY – Stade PIERRE DE COUBERTIN – NNI 110760101

L'éclairage de cette installation était classée en Niveau E3 jusqu'au 24.03.2018

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau E4 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

RODEZ – Stade LOUIS POLONIA – NNI 122020201

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 04.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 4 SYE et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

1.3 Changements de Niveau de classement

SEBAZAC CONCOURES – Stade CHRISTIAN DUMAS 1 – NNI 122640101

Cette installation était classée en Niveau FOOT A 11 SYE Provisoire jusqu'au 01.03.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE en date du 20.12.2019 et des documents fournis :

- Rapport de visite du 20.12.2019, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS, Monsieur Pierre CLOT, Président CDTIS de l'Aveyron,
- Attestation de capacité du 20.12.2019
- Rapport Labosport du 17.03.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU 5 SYE et transmet la demande à la CFTIS pour décision.

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

NIMES – Stade DES COSTIERES – NNI 301890101

Cette installation est classée en Niveau 1 jusqu'au 15.12.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 1 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

1.3 Changements de Niveau de classement

BEZOUCE – Stade INTERCOMMUNAL DES AIRES – NNI 300390101

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 30.01.2023

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 en date du 13.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13.08.2020, effectué par M. Sauveur ROMAGNOLE, Président CDTIS du Gard Lozère,
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 13.08 .2030

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

NIMES – Stade MARCEL ROUVIERE N° 2 – NNI 301890402

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 s jusqu'au 07.07.2025

La Mairie nous informe en date du 30.01.2020, que cette installation n'est plus utilisée

La Commission propose le retrait de classement à compter du 15.09.2020

NIMES – Stade RAYMOND PELLISSIER – NNI 301891301

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 s jusqu'au 07.07.2025

La Mairie nous informe en date du 30.01.2020, que cette installation n'est plus utilisée

La Commission propose le retrait de classement à compter du 15.09.2020

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

AUMONT AUBRAC – Stade CHRISTOPHE SOLIGNAC – NNI 480090101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 13.08.2020 effectuée par M. FERRERES, membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 70 lux
- Facteur d'uniformité : 0.42
- Rapport Emini/Emaxi : 0.18

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E Entraînement jusqu'au 15.09.2022

LE MASSEGROS – Stade HENRI POUJOL – NNI 480940101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 13.08.2020 effectuée par M. FERRERES, membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 87 lux
- Facteur d'uniformité : 0.42
- Rapport Emini/Emaxi : 0.18

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E Entraînement jusqu'au 15.09.2022

- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

PLAISANCE – Stade MUNICIPAL – NNI 323190101

Cette installation était retirée du classement depuis le 20.04.2010.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 en date du 06.08.2020 et des documents fournis :

- Rapport de visite du 06.08.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 06.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 06.08.2030

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

BEAUMARCHES – Stade DE L'ARROS – NNI 320360101

Cette installation est classée Niveau Foot A 8 jusqu'au 09.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 8 en date du 30.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 30.07.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 30.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 30.07.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

EAUZE – Stade MUNICIPAL – NNI 321190101

Cette installation était classée Niveau 4 jusqu'au 17.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 en date du 30.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 30.07.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 30.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 30.07.2030

JU BELLOC – Stade DE L’ADOUR – NNI 321630201

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 jusqu’au 05.10.2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 en date du 06.08.2020 et des documents fournis :

- Rapport de visite du 06.08.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 06.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu’au 06.08.2030

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

MONBLANC – Stade LAHILLAIRE – NNI 322610101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu’au 16.03.2020

La Mairie nous informe en date du 06.07.2020, que cette installation n’est plus utilisée

La Commission propose le retrait de classement à compter du 15.09.2020

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D’ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

BEZUES BAJON – Stade JEAN LOUIS BIBIES 1 – NNI 320530101

L’éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu’au 01.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l’éclairage suite à la visite du 28.07.2020 effectuée par Mme AGERT, membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 163 lux
- Facteur d’uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.47

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.09.2021

3.3 Changements de niveau de classement

MONFERRAN SAVES – Stade MUNICIPAL – NNI 322680101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 09.02.2018

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 07.07.2020, effectué par M. BURRIEL, Membre CDTIS du Gers

- Eclairage moyen horizontal : 97 lux
- Facteur d'uniformité : 0.26
- Rapport Emini/Emaxi : 0.13

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E Entraînement jusqu'au 07.07.2022

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

FENOUILLET – Stade PICQUE PEYRE – NNI 311820301

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE en date du 12.03.2020 et des documents fournis :

- Rapport de visite du 04.08.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- Attestation de capacité du 12.03.2020,
- Rapport Labosport du 09.12.2019

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU 5 SYE et transmet la demande à la CFTIS pour décision.

ST SAUVEUR – Complexe Sportif – NNI 315160201

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE en date du 04.08.2020 et des documents fournis :

- Rapport de visite du 04.08.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- Attestation de capacité du 04.08.2020,
- Rapport Labosport du 30.06.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU 5 SYE et transmet la demande à la CFTIS pour décision.

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

CASSAGNABERE – Stade MUNICIPAL – NNI 311090101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 16.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 16.07.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 16.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 16.07.2030

CASTELGINEST – Complexe Sportif SAINT GILLES N° 1 – NNI 311160101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 17.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17.07.2020, effectué par M. Yvon SEVALLE, Président CDTIS Haute Garonne,
- Attestation de capacité du 17.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 17.07.2030

ENCAUSSE LES THERMES– Stade FRANCOIS LARRIEU – NNI 311670101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 07.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 07.07.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 07.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 07.07.2030

ESCALQUENS – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 311690101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 21.07.2019

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 09.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 09.07.2020, effectué par M. Yvon SEVALLE, Président CDTIS Haute Garonne,
- Attestation de capacité du 20.08.2009

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 09.07.2030

ESTADENS – Stade PAUL LAPEYRE / MICHEL SAUNE – NNI 311740101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 02.05.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 06.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 07.07.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 07.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 07.07.2030

FRANQUEVIELLE – Stade PIERRE RICAUD – NNI 311970101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 02.05.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 07.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 07.07.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 07.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 07.07.2030

LABASTIDE ST SERVIN – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 312520101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 06.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11.08.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- Attestation de capacité du 11.06.2010

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 11.08.2030

LABASTIDE ST SERVIN – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 312520102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 06.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11.08.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 11.08.2030

LATOUE – Stade MUNICIPAL – NNI 312780101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 16.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 16.07.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 16.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 16.07.2030

MERVILLE – Stade LOUIS DE BEAUMONT 2 – NNI 313410102

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 15.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 15.07.2020, effectué par M. Yvon SEVALLE, Président CDTIS Haute Garonne,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 15.07.2030

ST ALBAN – Stade GEORGES FAURE 2 – NNI 314670202

Cette installation est classée Niveau Foot A 8 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 8 en date du 23.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23.07.2020, effectué par M. Yvon SEVALLE, Président CDTIS Haute Garonne,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 23.07.2030

ST IGNAN – Stade RENE BEYRET – NNI 314870101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 14.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 14.08.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 14.08.2010

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 14.08.2030

ST JEAN – Stade LUCIEN GALLAND – NNI 314880201

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 23.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23.07.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- Attestation de capacité du 21.05.2010

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 23.07.2030

ST SAUVEUR – Stade JEAN GAZAGNES – NNI 315160101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 04.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 04.08.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS et M. Yvon SEVALLE, Président CDTIS Haute Garonne,
- Attestation de capacité du 04.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 04.08.2030

VERFEIL – Stade ALDO PIACENTINI – NNI 315730101

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 23.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23.07.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- Attestation de capacité du 23.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 23.07.2030

VERFEIL – Stade JEAN MICHEL AUGÉ – NNI 315730201

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 09.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 23.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23.07.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- Attestation de capacité du 23.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 23.07.2030

VERFEIL – Stade MUNICIPAL – NNI 315730202

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 04.01.2021

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 11 en date du 23.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23.07.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- Attestation de capacité du 23.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 23.07.2030

VILLEMUR SUR TARN – Stade BERNADOU – NNI 315840101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 18.05.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 01.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 01.09.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- A.O.P. du 09.05.1996

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 01.09.2030

VILLENEUVE DE RIVIERE – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 315850101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 07.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 07.07.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 07.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 07.07.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

AUTERIVE – Stade RENE MAZEL 2 – NNI 310330102

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 09.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A 11 en date du 16.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 16.07.2020, effectué par M. Yvon SEVALLE, Président CDTIS Haute Garonne,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 16.07.2030

CASTELGINEST – Complexe Sportif SAINT GILLES N° 2 – NNI 311160102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A 11 en date du 17.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17.07.2020, effectué par M. Yvon SEVALLE, Président CDTIS Haute Garonne,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 17.07.2030

ST ALBAN – Stade GEORGES FAURE 1 – NNI 314670201

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A 11 en date du 23.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 27.07.2020, effectué par M. Yvon SEVALLE, Président CDTIS Haute Garonne,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 27.07.2030

VILLEMUR SUR TARN – Stade BERNADOU 2 – NNI 315840102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 18.05.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A 11 en date du 01.09.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 01.09.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 01.09.2030

VILLENEUVE DE RIVIERE – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 315850102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A 11 en date du 07.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 07.07.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 15.06.2030

- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux

- 3.2 Confirmations de niveau de classement

BALMA – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 310440101

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E4 jusqu'au 13.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E4 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

BALMA – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 310440102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 26.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 29.07.2020 effectuée par M. GENIEYS, Président CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 163 lux
- Facteur d'uniformité : 0.77
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.09.2022

BALMA – Stade MUNICIPAL N° 4 – NNI 310440104

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 26.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 29.07.2020 effectuée par M. GENIEYS, Président CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 151 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.09.2021

BOULOGNE SUR GESSE – Stade CHARLES SURAN N° 1 – NNI 310800201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 28.07.2020 effectuée par Mme AGERT, membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 175 lux
- Facteur d'uniformité : 0.82
- Rapport Emini/Emaxi : 0.70

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.09.2021

CINTEGABELLE – Stade LUCIEN CANALS 1 – NNI 311450101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 26.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 25.08.2020 effectuée par Mme AGERT, membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 174 lux
- Facteur d'uniformité : 0.82
- Rapport Emini/Emaxi : 0.57

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.09.2021

COLOMIERS – Complexe Sportif CAPITANY 1 – NNI 311490201

L'éclairage de cette installation était classé Niveau E3 jusqu'au 22.05.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E3 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

TOULOUSE – Stade PIERRE CAHUZAC – NNI 315551001

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E4 jusqu'au 13.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E4 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

TOULOUSE – Stade DES FONTAINES – NNI 315550201

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E4 jusqu'au 13.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E4 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

TOULOUSE – Stade ROBERT BARRAN N° 1 – NNI 315550301

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E3 jusqu'au 13.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E4 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

MURET – Stade Clément ADER – NNI 313950101

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E4 jusqu'au 13.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E3 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

GALAN – Stade GEORGES SABATHIER – NNI 651830101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 18.05.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 11.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11.08.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 11.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 11.08.2030

HECHES – Stade DES ARAGNOUETS – NNI 652180101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 19.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 11.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11.08.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 11.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 11.08.2030

LOURDES – Complexe Sportif FRANCOIS ABADIE – NNI 652860102

Cette installation est classée Niveau 5 sy jusqu'au 26.03.2025

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 SYE en date du 23.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 22.07.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, membre CRTIS et M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- Attestation de capacité du 15.07.2015
- Rapport Novarea du 16.06.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU 5 SYE et transmet la demande à la CFTIS pour décision.

LOURDES – Stade DU HAUT DE SARSAN – NNI 652860401

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 23.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 22.07.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS et Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 23.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 22.07.2030

MAZERES DE NESTE – Stade JEAN CAZES – NNI 653070101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 18.05.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 11.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11.08.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 11.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 11.08.2030

ST LAURENT DE NESTE – Stade MUNICIPAL – NNI 653890101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 19.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 11.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11.08.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 11.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 11.08.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

LA BARTHE DE NESTE – Stade DE LA PIERRE BLANCHE N° 2 – NNI 650690102

Cette installation est classée Niveau Foot A 8 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A 11 en date du 11.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11.08.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 11.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 11.08.2030

LOURDES – Stade DE LA SALLE OMNISPORTS 2 – NNI 652860301

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 16.04.2023

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A 11 en date du 23.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23.07.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS et M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 23.07.2030

OSSUN – Stade ADRIEN MERILLON N° 2 – NNI 653440102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A 11 en date du 26.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 26.08.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation de capacité du 26.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 26.08.2030

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

MONTPELLIER – Stade ROBERT GRANIER – NNI 341721601

Cette installation était classée Niveau 6 SYE jusqu'au 02.10.2019

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 SYE en date du 16.09.2019 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 16.09.2019, effectué par Messieurs BOUZEREAU et HERMITT, membre CDTIS
- Rapport Labosport du 28.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU 6 SYE et transmet la demande à la CFTIS pour décision.

1.3 Changements de Niveau de classement

LAMALOU LES BAINS – Stade GASTON LAFON – NNI 341260101

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 06.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 6 en date du 06.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 06.08.2020, effectué par M. Michel BLANC, Membre CDTIS de l'Hérault,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 06.08.2030

MONTPELLIER – Stade PIERRE PREVOST – NNI 341721001

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 s jusqu'au 07.07.2025

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A 8 s en date du 30.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 30.07.2020, effectué par Messieurs HERMITT et BOUZEREAU, Membre CDTIS de l'Hérault,
- Plan Terrains et vestiaires,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 s jusqu'au 30.07.2030

- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement

CLERMONT L'HERAULT – Complexe Sportif L'ESTAGNOL – NNI 340790201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 06.08.2020 effectuée par M. Henri TOTA, Président CDTIS de L'Hérault :

- Eclairage moyen horizontal : 148 lux
- Facteur d'uniformité : 0.76
- Rapport Emini/Emaxi : 0.57

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 06.08.2021

MONTPELLIER – Stade JEANNOT VEGA – NNI 341721701

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 14.06.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 10.03.2020 effectuée par MM. HERMITTE et BOUZEAU, Membre CDTIS de l'Hérault :

- Eclairage moyen horizontal : 131 lux
- Facteur d'uniformité : 0.46
- Rapport Emini/Emaxi : 0.26

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 12.03.2022

3.3 Changements de niveau de classement

CERS – Stade MUNICIPAL – NNI 340730101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 14.06.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 30.01.2020 effectuée par MM. BLANC et SEGURA, Membre CDTIS de l'Hérault :

- Eclairage moyen horizontal : 132 lux
- Facteur d'uniformité : 0.30
- Rapport Emini/Emaxi : 0.19

La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E Entraînement jusqu'au 30.01.2022

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

FRAYSSINET LE GELAT – Stade LE FRAYSSINET – NNI 461140101

Cette installation était classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 11 en date du 12.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 12.08.2020, effectué par M. Alain BEAUSOLEIL, Président CDTIS,
- Attestation de capacité du 12.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 12.08.2030

MONTCABRIER – Stade MUNICIPAL – NNI 461990101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 04.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 12.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 12.08.2020, effectué par M. Alain BEAUSOLEIL, Président CDTIS,
- Attestation de capacité du 12.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 12.08.2030

TOUZAC – Stade MUNICIPAL – NNI 463210101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 19.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 12.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 12.08.2020, effectué par M. Alain BEAUSOLEIL, Président CDTIS,
- Attestation de capacité du 12.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 12.08.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

DOUELLE – Stade MUNICIPAL – NNI 460880101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 04.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 6 en date du 12.08.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 12.08.2020, effectué par M. Alain BEAUSOLEIL, Président CDTIS du Lot,
- Attestation de capacité du 12.08.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 12.08.2030

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

**4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE
D'OUVERTURE AU PUBLIC**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

CASTRES – Gymnase DE LADEN – NNI 810659907

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 en date du 28.07.2020 et des documents fournis :

- Rapport de visite du 24.08.2020, effectué par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn
- P.V. de Sécurité du 07.04.1989

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 24.08.2030

GAILLAC – Stade DE PICHERY – NNI 810990402

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 en date du 28.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 28.07.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 28.07.2030

SOREZE – Salle Centre Sportif de SOREZE – NNI 812889901

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 en date du 20.08.2020 et des documents fournis :

- Rapport de visite du 20.08.2020, effectué par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn
- P.V. de visite du 05.10.2009

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 20.08.2030

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

CASTELNAU DE LEVIS – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 810630102

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 11 en date du 28.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 28.07.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- Attestation de capacité du 28.07.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 28.07.2030

GAILLAC – Stade DE PICHERY – NNI 810990401

Cette installation est classée Niveau Foot A 8 jusqu'au 09.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 en date du 28.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 28.07.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 28.07.2030

VALDURENQUE – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 813070101

Cette installation est classée Niveau Foot A 8 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 8 en date du 31.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 31.07.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 31.07.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

VALDURENQUE – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 813070102

Cette installation est classée Niveau Foot A 5 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A 8 en date du 31.07.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 31.07.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en **NIVEAU FOOT A 8** jusqu'au 31.07.2030

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

RABASTENS – Stade DE LA MAUROLE – NNI 812200201

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Mairie nous informe suite à la visite le 28.07.2020, que cette installation n'est plus utilisée pour le football.

La Commission propose le retrait de classement à compter du 15.09.2020

SOUAL – Salle DE LA BALONIE – NNI 812899901

Cette installation n'est pas classée.

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas classée cette installation.

La Commission propose le retrait de classement à compter du 15.09.2020

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

BRIATEXTE – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 810390101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 12.03.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 23.07.2020 effectuée par M. Bernard PAYRASTRE, Membre CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 152 lux
- Facteur d'uniformité : 0.74
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E5** jusqu'au 23.07.2022

CASTRES – Stade DE LAMEILHE 1 – NNI 810650301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 16.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 01.07.2020 effectuée par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 142 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 01.07.2021

CASTRES – Stade DU TRAVET N° 1 – NNI 810650101

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E4 jusqu'au 18.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E4 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

CASTRES – Parc des Sports BORDE BASSE 3 – NNI 810650203

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 16.07.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 30.06.2020 effectuée par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 248 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 30.06.2021

CASTRES – Parc des Sports BORDE BASSE 5 – NNI 810650205

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 16.07.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 30.06.2020 effectuée par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 137 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 30.06.2022

COUFFOULEUX – Stade LE PARADIS – NNI 810700101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 15.06.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 23.07.2020 effectuée par M. Bernard PAYRASTRE, Membre CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 170 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 23.07.2022

COUFFOULEUX – Stade LE PARADIS N° 2 – NNI 810700102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 15.06.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 23.07.2020 effectuée par M. Bernard PAYRASTRE, Membre CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 138 lux
- Facteur d'uniformité : 0.63
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 23.07.2022

DOURGNE – Stade DE LA ROQUE – NNI 810810101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 07.06.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 16.07.2020 effectuée par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 168 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 16.07.2022

LESCURE D'ALBIGEOIS – Stade JEAN VIDAL 1 – NNI 811440101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 09.07.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 20.07.2020 effectuée par M. Serge GALAUP, Membre CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 155 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 20.07.2022

MAZAMET – Stade BONNECOMBE / LAPEYROUSE – NNI 811630201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 15.06.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 02.07.2020 effectuée par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 162 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 02.07.2021

PAMPELONNE – Stade MUNICIPAL – NNI 812010101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 14.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 03.07.2020 effectuée par M. Serge GALAUP, Membre CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 171 lux
- Facteur d'uniformité : 0.75
- Rapport Emini/Emaxi : 0.61

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 03.07.2022

SAIX – Stade ELIE CASTELLE 1 – NNI 812730101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 15.06.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 13.08.2020 effectuée par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 166 lux
- Facteur d'uniformité : 0.76
- Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13.08.2022

ST JUERY – Stade DE L'ALBARET 1– NNI 812570101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 21.05.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 03.07.2020 effectuée par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 181 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 03.07.2021

ST JUERY – Stade DE L'ALBARET 2 – NNI 812570102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 25.06.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 03.07.2020 effectuée par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 142 lux
- Facteur d'uniformité : 0.75
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 03.07.2021

3.3 Changements de niveau de classement

LE SEQUESTRE – Stade LES POUNTILS 2 – NNI 812840102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 14.09.2018

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 23.05.2019 effectuée par M. Bernard PAYRASTRE, Membre CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 145 lux
- Facteur d'uniformité : 0.66
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 23.05.2021

PAYRIN AUGMONTEL – Stade AUGUSTIN TOST 1 – NNI 812040101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 15.06.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 02.07.2020 effectuée par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 112 lux
- Facteur d'uniformité : 0.76
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 02.07.2022

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

BRESSOLS – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 820250101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 28.05.2019

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 10.03.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 10.03.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du TARN et GARONNE
- Attestation de capacité du 10.03.2020

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 10.03.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

**Les Secrétaires C.R.T.I.S.
MM. GAZE, ZANATTA**

**Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Roland GENIEYS**

**Le Président Délégué C.R.T.I.S.
Jack BONIT**